

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

107142

Maladie

Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Optique

Autres

Matricule :

0944

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HALMONY ABDELMAJID

Date de naissance :

09.01.1930

Adresse :

coop/ALI CHRAF II. n° 21 S. Darou CASA

Tél. :

0698.335457

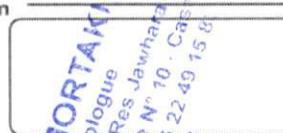
Total des frais engagés :

500,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

21/02/2022

Nom et prénom du malade :

HALMONY ABDELMAJID

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Age:

Nature de la maladie :

Dr Abdellatif HAMMOUDI - Dermatologue - Casablanca - 92 Avenue Hassan II - 20000 Casablanca - N° 70 - Casablanca - 22 49 15 88 - 05 22 49 00 08

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 09/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :

HALMONY ABDELMAJID



ACCUEIL

HALMONY ABDELMAJID

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr.Abdellah MORTA'

Spécialiste en Dermatologie et Maladies Sexuellement

Transmissibles Dermatologie pédiatrique

Chirurgie de la peau et des ongles

Greffé des cheveux

Cosmétologie - Laser



Ancien Intern du CHU de Lille

Ancien Chef de Clinique du CHU de Nancy

Ancien Assistant du CHU de Bruxelles

Ancien Médecin des Hôpitaux militaires

Membre de la société Française de Dermatologie

الدكتور عبد الله مورتاكى

يختصaci في الأمراض الجلدية و التنايسية

أمراض الجلد عند الأطفال

جراحة الجلد والأظافر

زرع الشعر

طب التجميل بالليزر

طبيب داخلي سابق بمستشفي ليل

رئيس سابق بالمستشفي الجامعي ننسى

مساعد سابق بمستشفي بروكسل

طبيب سابق باستشفيات العسكرية

عضو بالجمعية الفرنسية للأمراض الجلدية



21/2/2017 الدار البيضاء. في

HALYON. Ahalouji

Xerial 30 S.P.

21

prothec par
peau et la crème
de la peau
pratique

Dr Abdellah MORTA' 20/2/2017
131 Bd Abdelmoumen, 3ème étage N° 10
1000 Casablanca, Maroc
Téléphone : 05 22 49 15 85
Fax : 05 22 49 15 85
E-mail : abdmortaki@yahoo.fr

131 شارع عبد المؤمن، إقامة جوهرة عبد المؤمن (مقابل دونو) الطابق الثالث الرقم 10 الدار البيضاء -

WHARA Abdelmoumen (en face Maison Renault) 3ème étage N° 10

: 07 62 92 58 73 - Fax : 05 22 49 15 85 - E-mail : abdmortaki@yahoo.fr

12 - CNSS : 8080054 - ICE : 001691516000063 - INPE : 091163006

LOT/BATCH :

رقم التشغيلة و تاريخ الانتهاء : انظر العبوة

ACL : 3401381407179

CN : 3276450

CN : 158704 6

CNP : 6964155



SYR
LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE

XERIAL 30
CREME PIEDS